



INSCRIPTIONS
20 SEPTEMBRE 2014 AU 30 JUIN 2015
Bulletins de participation disponibles en mairie,
sur www.regionguadeloupe.fr ou caue971.org

Concours REGIONAL du PATRIMOINE

Guadeloupe 2015
6^e Edition



DOSSIER DE PRESSE



*Parce que le Patrimoine
est l'arbre vivant de notre héritage passé,
la Région Guadeloupe construit avec vous la mémoire du pays.*

www.regionguadeloupe.fr

Présentation

de la 6^e édition du Concours Régional du
Patrimoine de Guadeloupe

Mercredi 8 avril 2015

10h – Espace Régional du Raizet

Dossier de presse

Direction de la communication et des relations publiques

Hôtel de Région

Avenue Paul LACAVE

97100 Basse-Terre Cedex

Téléphone : 0590 80 51 05 / Fax : 0590 80 51 20

Mail : anne-sophie.brudey@cr-guadeloupe.fr

SOMMAIRE

- Communiqué de presse
- Présentation du Concours régional du patrimoine
- Brochure des cinq dernières éditions avec photos des lauréats
- Bulletin d'inscription
- Affiche de la 6^e édition

Communiqué de presse

Basse-Terre, le 1^{er} avril 2015 – Dans le cadre de sa politique de valorisation du patrimoine la Région Guadeloupe et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Guadeloupe (CAUE) lance la 6^{ème} édition du Concours régional du patrimoine.

Ce concours gratuit a pour but de récompenser les particuliers ou associations propriétaires pour leurs efforts de restauration, d'aménagement et de mise en valeur de leur bien bâti (principalement maison) situé sur l'ensemble du territoire guadeloupéen.

Pour cette 6^e édition, le concours est doté d'une enveloppe globale de 10 000€ répartie en quatre prix allant de 1 000 à 5 000€ pour le premier lauréat, le cinquième prix étant une récompense honorifique. La présentation du concours en présence de Mme KACY-BAMBUCK, présidente de la commission culture de la Région et M.SAINSILY, président du CAUE, aura lieu le :

Le mercredi 8 avril 2015

A 10 heures

A l'Espace Régional du Raizet

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au samedi 30 juin 2015. Les bulletins de participation sont disponibles en mairie et sur les sites : www.cr-guadeloupe.fr et www.caue971.org

Présentation du Concours régional du patrimoine

Valoriser le patrimoine culturel architectural

Initié en 2007 par la Région Guadeloupe, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Guadeloupe (CAUE), le Concours régional du patrimoine a pour but de récompenser les particuliers ou associations propriétaires pour leurs efforts de restauration, d'aménagement et de mise en valeur de leur bien bâti situé sur l'ensemble du territoire guadeloupéen.

Ce concours vise à encourager les Guadeloupéens à la connaissance, la conservation et à la mise en valeur du patrimoine architectural bâti. Il s'inscrit d'ailleurs dans la politique de développement patrimonial et culturel mis en exergue par le service du patrimoine culturel, de l'inventaire et de l'archéologie de la collectivité régionale.

Ouvert à tous, ce concours concerne les maisons particulièrement remarquables en raison de leur intérêt vernaculaire, traditionnel et historique, situées en Guadeloupe, en zone rurale ou urbaine.

Acteur de proximité, le CAUE conseille les particuliers désirant construire, améliorer ou réhabiliter un habitat, notamment en permettant au projet de s'insérer au mieux dans son environnement. Les conseils de ces experts sont gratuits et de qualité.

Véritable outil d'aide à la décision, le CAUE accompagne également les collectivités territoriales dans leurs choix en matière d'architecture, d'urbanisme, d'aménagement et de développement. C'est ainsi que le CAUE apporte son expertise à de nombreux projets d'habitat, d'équipements, d'espaces publics et de développement communal.

Le Concours régional du patrimoine étant une initiative dont l'intérêt est largement reconnu, il traduit également une volonté forte du Conseil régional de valoriser le patrimoine culturel architectural sur l'ensemble du territoire guadeloupéen.

Lors de la dernière édition, 4 lauréats ont reçu des prix allant de 1000 à 5000 euros, tandis qu'un participant a obtenu la mention spéciale du jury.

Qui peut concourir ?

Ce concours est ouvert à tout propriétaire (association ou particulier) possédant un bien immobilier bâti, marqué par son identité patrimoniale architecturale. Ce bien doit être ni classé, ni inscrit au titre des Monuments Historiques.

Ne peuvent participer à ce concours les agents des organismes impliqués (organisateur et membres du jury). Un seul bien est accepté par candidat. Par ailleurs, les lauréats des deux dernières éditions ne peuvent participer au présent concours.

Les membres du jury

- la présidente du Conseil régional de la Guadeloupe ou son représentant ;
- le président du Conseil général ou son représentant ;
- le conservateur régional de l'inventaire général du patrimoine culturel, ou son représentant ;
- le président du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), ou son représentant ;
- le directeur des affaires culturelles, ou son représentant (DAC) ;
- le directeur du service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Guadeloupe (STAP), ou son représentant ;
- le président du Conseil régional de l'ordre des architectes de la Guadeloupe (CROAG), ou son représentant ;
- le président de Vieilles Maisons Guadeloupe, ou son représentant ;
- le délégué régional de la Fondation du Patrimoine, ou son représentant.

Lancement de la 6^e édition du concours régional du patrimoine

Le Conseil régional et le CAUE ainsi que leurs partenaires organisent la 6^e édition du concours, du samedi 20 septembre 2014 au samedi 30 juin 2015 – Minuit.

Pour concourir, les candidats devront retirer un dossier de participation au format papier ou numérique dans les lieux suivants :

- au Conseil régional de la Guadeloupe, avenue Paul Lacavé, 97100 Basse-Terre ou sur son site Internet : www.cr-guadeloupe.fr ;
- au CAUE de la Guadeloupe, Centre commercial le Pérou, Petit-Pérou, n° 6 Bât. B – BP 136 – 97181 Les Abymes ou sur son site Internet : www.caue971.org ;
- dans les mairies des communes de la Guadeloupe.

Après la date limite de participation fixée au 30 juin 2015, le jury effectuera le choix des lauréats en 2 temps :

- une visite des maisons « candidates » ;
- une réunion de délibération finale sur les candidatures.

Palmarès du concours : consulter la brochure *Concours régional du patrimoine 2007 à 2014 - Maisons de caractères*.

« Parce que le Patrimoine est l'arbre vivant de notre héritage passé, La Région Guadeloupe construit avec vous la mémoire du pays »



CONTACT PRESSE

Direction de la Communication
Conseil régional de la Guadeloupe
Tél. : 0590 80 41 37 – Fax : 0590 81 51 20
Hôtel de Région – Avenue Paul Lacavé – Petit-Paris
97100 BASSE-TERRE Cedex